



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Libye

Question écrite n° 111610

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la réunion le 9 juin du groupe international de contact sur la Libye. Il souhaiterait connaître les décisions qui ont été prises lors de cette réunion.

### Texte de la réponse

La troisième réunion du groupe international de contact sur la Libye s'est tenue le 9 juin à Abou Dabi, sous la coprésidence des Émirats arabes unis et de l'Italie. Le ministre d'État a participé à cette réunion, comme à toutes celles du groupe de contact. La principale décision prise lors de cette réunion a été la mise en oeuvre effective du mécanisme financier temporaire destiné à permettre au CNT de couvrir les besoins les plus urgents de la population libyenne dans les zones sous son contrôle. Cette avancée importante permettait de financer l'achat de produits de première nécessité, devant le risque de crise alimentaire. Le CNT devait également préparer l'avenir du pays. Le dégel de 260 M\$ de fonds libyens gelés a été annoncé par le ministre d'État, à cette occasion. Politiquement, le groupe de contact symbolisait l'unité de la communauté internationale soutenant le peuple libyen contre le régime dictatorial de Kadhafi. Le groupe de contact a été consolidé et élargi avec la participation significative de nouveaux États arabes et africains (Afrique du Sud, Égypte et Soudan) ainsi que de la Bulgarie. Les membres du groupe de contact ont constaté qu'il y avait désormais un consensus international sur l'idée que Kadhafi n'avait plus sa place dans l'avenir politique de la Libye. Ils ont réaffirmé avec force les principes qui devaient présider à la recherche d'une sortie de crise en Libye. Les conclusions de ce groupe de contact ont été les suivantes : Kadhafi doit quitter le pouvoir ; toutes les violences perpétrées contre les populations civiles par Kadhafi et ses affidés doivent cesser immédiatement et sans condition ; les troupes du régime doivent se retirer des villes qu'elles assiègent et occupent, pour retourner dans leurs casernes ; une transition politique doit être engagée, selon l'approche définie par le Conseil national de transition (CNT) dans sa « Feuille de route ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111610

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2011, page 6407

**Réponse publiée le :** 8 novembre 2011, page 11782